



## AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE

### SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS

#### - Brèves économiques de Tunisie et de Libye - Semaine du 22 au 28 juin 2018

##### Tunisie

- Annonce par Youssef CHAHED, en marge du « Tunisia Economic Forum » mercredi 27 juin à Tunis, d'un report de l'emprunt obligataire de 1 Md USD
- Départ de Tunisie de Petrofac et cession de l'ensemble de ses actifs à Perenco
- Annonce par la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) d'une hausse prochaine de ses tarifs et d'une loi sanctionnant le vol d'électricité

##### Libye

- Reprise du contrôle du croissant pétrolier par Haftar, qui confie la rente pétrolière au gouvernement (non reconnu) de l'Est
- La politique monétaire de la BCL fait une nouvelle fois l'objet de lourdes critiques

#### TUNISIE

- Annonce par Youssef CHAHED, en marge du « Tunisia Economic Forum » mercredi 27 juin à Tunis, d'un report de l'emprunt obligataire de 1 Md USD

La quatrième édition du « Tunisia Economic Forum » a eu lieu mercredi 27 juin à Tunis, sur le thème « des politiques économiques et de la contrainte des ressources rares en Tunisie ». Organisé par l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE), ce forum a réuni plusieurs ministres (agriculture, industrie, et développement) dans le but d'échanger sur les politiques publiques, agricoles, industrielles et touristiques à mener dans un contexte de ressources terrestres et hydriques limitées en Tunisie (production de 2700 mètres cubes dont 85% est absorbée par l'industrie). En marge de ce forum, le Chef du gouvernement, Youssef CHAHED, a indiqué que la sortie tunisienne sur le marché financier international pour l'emprunt obligataire d'un Md USD ne s'effectuera que lorsque les conditions financières y seront plus favorables. Il a rappelé que le niveau des taux d'intérêt proposé dépend notamment de la stabilité politique du pays. Cet emprunt s'inscrit dans le cadre de la mobilisation de ressources au profit du budget de l'Etat, comme stipulé dans la Loi de Finances 2018.

- *Départ de Tunisie de Petrofac et cession de l'ensemble de ses actifs à Perenco*

[Un communiqué publié sur son site internet](#) jeudi 28 juin 2018 indique que la société britannique Petrofac a annoncé son départ de Tunisie et la cession à l'entreprise franco-britannique Perenco de la totalité de sa participation dans le champ gazier de Chergui (l'une des îles de l'archipel des Kerkennah), soit 45% des actifs. Cette cession devrait intervenir avant la fin de l'année. Elle donnera lieu au transfert de l'ensemble des effectifs concernés vers l'entreprise française. Présente en Tunisie depuis 2002, la société exploitait les champs gaziers d'El Franig, Baguel et Tarfa dans le sud tunisien.

- *Annonce par la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) d'une hausse prochaine de ses tarifs et d'une loi sanctionnant le vol d'électricité*

Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Monsieur Khaled Kaddour et le Directeur Général de la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG), Monsieur Moncef Harrabi, ont annoncé une série de mesures dans le secteur de l'électricité. Les tarifs de l'électricité devraient connaître une hausse en lien avec celle du prix du baril de pétrole, qui s'établit aujourd'hui à 80 USD. En outre, le Ministre a annoncé la rédaction d'un texte de loi criminalisant le phénomène de vol d'électricité. Enfin, la STEG a évalué le montant de ses dettes à plus de 1 Md TND (plus de 330 M EUR) réparti entre les ménages, entreprises privées et entreprises publiques. La société publique pétrolière AGIL à elle seule est redevable d'une dette évaluée à 250 M TND, soit 83 M EUR. Pour recouvrer ses dettes, la STEG annonce recourir au rééchelonnement des dettes pour les entreprises en difficultés.

- *Signature d'un partenariat entre le Ministère de l'Industrie et les PME et la Bourse de Tunis*

Le Ministère de l'Industrie et des Petites et moyennes entreprises (PME), M. Slim Feriani, et le Directeur général de la Bourse de Tunis M. Bilel Sahnoun ont signé mardi 26 juin une convention de partenariat, en lien avec la volonté du gouvernement de favoriser le développement des PME. Ce partenariat consistera en un partage d'informations et de données afin d'identifier les PME ayant les capacités nécessaires pour obtenir des liquidités sur le marché, et ainsi améliorer leur compétitivité. Dans le cadre de cette convention, un fonds d'appui et de restructuration financière de 400 M TND (135 M EUR) est mis en place pour une durée de trois ans, visant à renforcer les fonds propres de 600 PME.

## **LIBYE**

- *Reprise du contrôle du croissant pétrolier par Haftar, qui confie la rente pétrolière au gouvernement (non reconnu) de l'Est*

Les forces de Haftar ont repris le contrôle du croissant pétrolier libyen depuis le 21 juin. Pour rappel, cette zone avait été prise d'assaut par les milices d'Ibrahim Jadran il y a deux semaines. Haftar a annoncé ce mardi que les installations pétrolières seraient désormais exploitées par la National Oil Corporation (NOC) de Benghazi rattachée aux institutions de l'Est, rivales de celles de Tripoli et non reconnues par la communauté internationale. Cette décision va notamment à l'encontre du projet d'unification des institutions libyennes agréé par le camp de Haftar lors de la conférence du 29 mai dernier à Paris. A Tripoli, la NOC et le Conseil Présidentiel ont rapidement réagi en dénonçant l'« illégalité » de cette décision « inacceptable ». Ils ont invoqué les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU qui placent les revenus de l'industrie et des exportations pétrolières libyennes sous le contrôle exclusif de la NOC de Tripoli et sous l'autorité du GEN. Mercredi, dans une déclaration commune, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Italie ont appuyé ces mises en garde à l'encontre des institutions de l'Est.

- *Nouvelles critiques de la politique monétaire menée par la BCL*

Un groupe de 35 politiciens, parlementaires et universitaires libyens a adressé une lettre au Secrétaire Général de l'ONU dans laquelle il critique la politique monétaire de la BCL. Selon eux, l'écart important entre le taux de change officiel et celui pratiqué sur le marché noir, contre lequel la BCL ne prend aucune mesure, contribuerait en grande partie à la corruption et au financement de milices.